

<https://bourg2.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article279>

Fonctionnement des clés OTP

- Documents à l'attention des directeurs - OUTILS NUMERIQUES -

Date de mise en ligne : lundi 21 septembre 2009

Copyright © IEN BOURG 2 -AIN - - Tous droits réservés

Les clés sont attribuées par l'IEN de circonscription aux directeurs d'écoles à **titre personnel** et pas au nom de l'école.

Lorsqu'une clé est attribuée, deux opérations à réaliser par les directeurs sont nécessaires pour qu'elles puissent fonctionner.

Etape 1 : L'activation de la clé

<https://bourg2.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Activation de la clé OTP

Etape 2 : Le choix d'un code secret (code PIN)

<https://bourg2.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Première connexion avec la clé

Lorsque des deux opérations sont réalisées, la connexion au site sécurisé est possible (voir guide ci-dessous)

<https://bourg2.circo.ac-lyon.fr/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Connexions ultérieures

Adresse du site sécurisé permettant l'accès à Base Elèves et aux Evaluations Nationales :

<https://si1d.ac-lyon.fr/arenb>

En cas de problème lors de la réalisation de ces deux opérations ou pour tout problème ultérieur dans la connexion au site sécurisé, appelez le numéro suivant :

04 72 80 64 88

(plateforme d'assistance académique)